MAIRIE DE LA DOMINELAIS

35390 ILLE ET VILAINE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20261019-2026058-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-058

Nombre de Conseillers :
en exercice 15
présents 13
votants 13 + 2 pouvoirs
pour 15

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 octobre 2026

PRESENTS : Mr BERTON – Mme MORICEAU - Mr HAUTBOIS – Mr HAMON - Mme CHOQUET - Mr BELLEIL – Mr JAHENY – Mme MEROT - Mr MONVOISIN - Mme GAGEOT - Mr CHIFFOLEAU - Mme GUINARD - Mr PEU

ABSENTS : Mme BOSSARD a donné procuration à Mr HAUTBOIS

Mme LEMOINE a donné procuration à Mme MORICEAU

Mme MORICEAU a été élue secrétaire

Objet : Horaires et tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de redéfinir les tarifs de location de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location de la salle polyvalente

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur grande salle	100 €	120 €
Réunion famille suite à obsèques (salle vitrée).	50 €	80 €
Ensemble des salles - Week-end	500 €	800 €
Ensemble des salles - repas des classes de la commune et fête de quartiers	130 €	

- Forfait chauffage : 80 € pour un week-end (obligatoire entre le 1er novembre et le 30 mars et selon les conditions climatiques du 1er avril au 31 octobre).
- En ce qui concerne les associations, elles auront droit à une gratuité par an. Pour la deuxième occupation et les suivantes, elles s'acquitteront d'un forfait de 100 €.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20261019-2026058-DE

- Le paiement sera dû dans son intégralité, à la signature du contrat.
- La remise des clés s'effectuera à l'état des lieux, en contrepartie d'une attestation d'assurance, d'un chèque de caution et sur présentation du justificatif de paiement.
- En cas d'annulation de la réservation, aucun remboursement ne sera effectué sauf si la salle est relouée.
- Un chèque de caution d'un montant de 500 € sera versé en même temps que la remise des clés pour toutes éventuelles dégradations intérieures et extérieures et pour le nettoyage de la salle ainsi qu'en cas de dépassement d'horaires.
- Les montants des locations fixés ci-dessus peuvent être modifiés à tout moment par une nouvelle délibération. C'est le prix au moment de la location qui s'appliquera et non celui en vigueur à la date de la réservation.
- Horaire de location week-end et sur l'ensemble des salles : 8h00 à 2h45. (coupure électrique en dehors de ces horaires)
- Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter de ce jour.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

Le Maire,

Jean-Éric BERTON

